

Déclaration 1^{er} degré CTA du 19 mars 2021

Les opérations de carte scolaire dans les 4 départements de notre académie ont révélé au grand jour ce que nous craignons : suppression massives de classes rurales (dans le 15 et le 63), une classe unique vidée et fermée à la rentrée officieusement dans le 43, des postes classes supprimées pour créer des postes de CPC et d'IEN (équivalent de 2 postes de PE), pas de création ou très peu de postes de titulaires remplaçants alors que la crise du non-remplacement sévit partout !

Dans le 63, beaucoup de classes fermées et peu d'ouvertures actées à ce jour pour le centre-ville ainsi que pour les écoles à 2 classes à fort effectif. Nous exigeons que l'implantation des postes soit arrêtée au plus tôt pour que les écoles puissent se préparer pour la rentrée prochaine dans de meilleures conditions.

Pour le 43, pas de dotation, alors que les élèves seront bien, en moyenne, plus nombreux dans les classes à la rentrée 2021.

La Maternelle, les classes hors dispositifs dédoublés, paient le prix cher de priorités ministérielles annoncées et mises en place sans moyens supplémentaires.

L'Administration ne parvient pas à recruter assez de contractuels COVID et d'ailleurs, bon nombre d'entre eux n'ont pas voulu prolonger. Nous réitérons notre demande que le recrutement se fasse enfin sur la liste complémentaire pour le rendre pérenne et plus ambitieux.

Nous rappelons la demande du SNUipp-FSU d'un plan d'urgence pour l'Ecole et des moyens supplémentaires pour affronter la crise et réussir.

Il est urgent d'investir aussi pour l'ASH et les RASED.

Nous demandons solennellement au Ministre une dotation spécifique pour abonder massivement les brigades de remplaçants et résoudre le non-remplacement devenu chronique.

Le Snuipp-Fsu s'oppose à la loi Rilhac et rappelle le rejet de la Profession qui s'est exprimée contre un statut ou autorité fonctionnelle pour les directrices et directeurs d'école lors de la consultation ministérielle de 2019. Ils ont besoin de plus de temps de décharge et de l'aide administrative.

La campagne de dépistage avec des tests salivaires a commencé dans certaines écoles. Nous nous interrogeons sur le libre arbitre laissé aux parents pour la participation de leur enfant.

Par ailleurs, nous nous indignons sur la non-gratuité de ce test pour les enseignants qui doit être pris en charge en totalité par l'Employeur.